AR PREFECTURE

013-241300375-20191024-DEL135_2019-DE

Regu le 25/10/2019

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

Numéro SIRET: 24130037500086

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE MAUSSANE VDB

M14

DECISION MODIFICATIVE N° 2

voté par nature

BUDGET: CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

ANNEE 2019

	AR PREFECTURE	COMMAIDE
	HR FREFECTORE	SOMMAIRE
To:	i 1300375 - 20191024 - BEL 135 _ 2019 - BE ກ ້າວງາກations générales 2 A - Informations statistiques, fiscales et financiè	es
p.,	•	
	Présentation générale du budget	
p.4	A1 - Vue d'ensemble - Sections	
p.:	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionneme	ent - Chapitres
p.6	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement	t - Chapitres
p.8	B1 - Balance générale du budget - Dépenses	
p.9	B2 - Balance générale du budget - Recettes	
111	.Vote du budget	
p.·	10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dép	penses
p. ·	13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des rec	bettes
p. '	15 B1 - Section d'investissement - Détail des déper	enses
p. ′		

	IV – AUTRES ANNEXES	Jointes	Sans Objet
A-E	Eléments du bilan		1
p.32	A1 - Presentation croisée par fonction	l x	
p.34	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	Ιŝ	1
p.35	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	l â	1
p.36	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ιŝ	1 1
p.37	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	l â	1
p.39	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	l ŝ	1
p.40	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	l â	1 1
p.41	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	l â	1 1
p.43	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	x̂	1
p.44	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	x̂	1 1
p.45	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	x	
p.46	A4 - Etat des provisions	l â	
p.47	A5 - Etalement des provisions	l â	
p.48	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	l x̂	1 1
p.49	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	l â	1 1
p.50	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	l x̂	1 1
p.51	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	l â	1 [
p.52	A8 - Etat des charges transférées	l x	1
p.53	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	l â	1 1
	Engagements hors bilan	^	
p.54	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	l x	
p.55	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	1
p.56	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		
p.57	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	1
p.58	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.59	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.60	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.61	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.62	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.63	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
	Autres éléments d'informations	X	
p.66	C1 - Etat du personnel		
p.70	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.70 p.71	C3.1 - Liste des organismes dans lesqueis à été pris un engagement infancier C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.71	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
	C3.2 - Liste des établissements publics crées C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.73		X	
p.74	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	×	
	Pécisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures		
p.75	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
	D2 - Arrêté et signatures		x

⁽¹⁾ Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice , ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas , cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

p.19

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

	AR PREFECTURE
013-2413 Coxte	NSEE024-DEL135_2019-DE
Regu 1e 25/10.	(გგ ¹⁹

C VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2
C VALLEE DES BAUX-ALPILLES	2019

I - INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	28 346
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine) :	2 919
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal	et financier (1)	Valeurs par hab. (population	Moyennes nationales du potentiel
Fiscal	Financier	DGF)	financier par habitants de la strate
8 800 068,00	0,00	280,00	284,13

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	713,51	263,00
2	Produit des impositions directes/population	392,06	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	665,30	314,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	323,28	72,00
5	Encours de dette/population	31,94	
6	DGF/population	47,43	46,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	20,62%	39,30%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	108,31%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	48,59%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	4,80%	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la demière année connue.

B-1-1-A

	AR PREFECTURE			
013-2413	00375-20 16€0MALLAEELDES BAUXEAL PILL	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
Regu le	25/11/2119			1
	1 - IMPLIEN	ATIONS GENERALES		
	MODALITE	ES DE VOTE DU BUDGET	В	

- I L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".
- III Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.
- Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.
- V Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

	AR PREFECTURE			
013-24130) 0375-20 (GC₀YALLEEL DES BAUX -ALPIЦI	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
Regu le 2	II - PRESENTAT	ON GENERALE DU BUDGET	II II	1
	V	UE D'ENSEMBLE	A1	1

	FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	80 000,00	80 000,00	
	+	+	+	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)			
O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)	
-	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	80 000,00	80 000,00	
INVESTISSEMENT				
11.		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 600,00	1 600,00	
	+	+	+	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)			
O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)	
	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	1 600,00	1 600,00	
1		TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (4)	81 600,00	81 600,00	

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire,

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

AR PREFECTURE 013-241300375-2016C0VALLER DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES DM n° 2 2019 Recu le 25/10/2019 **PRESENTATION GENERALE DU BUDGET** Ш

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap		Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	1 516 454,00	0,00	0,00		1 516 454,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 090 834,00	0,00	80 000,00		4 170 834,00
014	Atténuations de produits	10 396 089,00	0,00	0,00		10 396 089,00
65	Autres charges de gestion courante	3 603 732,00	0,00	0,00		3 603 732,00
1	otal des dépenses de gestion courante	19 607 109,00	0,00	80 000,00		19 687 109,00
66	Charges financières	28 000,00	0,00	0,00		28 000,00
67	Charges exceptionnelles	510 100,00	0,00	0,00		510 100,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Tota	al des dépenses réelles de fonctionnement	20 145 209,00	0,00	80 000,00		20 225 209,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 615,79		0,00		1 615,79
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (599 371,08		0.00		599 371,08
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Tota	l des dépenses d'ordre de fonctionnement	600 986,87		0,00		600 986,87
	TOTAL	20 746 195,87	0,00	80 000,00		20 826 195.87

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 20 826 195,87

A2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap		Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges	42 286,00	0,00	0,00		42 286,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	671 306,00	0,00	0,00		671 306,00
73	Impôts et taxes	15 821 252,00	0,00	80 000,00		15 901 252,00
74	Dotations, subventions et participations	2 209 953,00	0,00	0,00		2 209 953.00
75	Autres produits de gestion courante	32 100,00	0,00	0,00		32 100,00
	Total des recettes de gestion courante	18 776 897,00	0,00	80 000,00		18 856 897,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	1 804,00	0,00	0,00		1 804,00
Tot	tal des recettes réelles de fonctionnement	18 778 701,00	0,00	80 000,00		18 858 701,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (116 103,96		0,00		116 103,96
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Tot	al des recettes d'ordre de fonctionnement	116 103,96		0,00		116 103,96
	TOTAL	18 894 804,96	0,00	80 000,00		18 974 804,96

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 1 851 390,91 **TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** 20 826 195,87

Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION	0,00
D'INVESTISSEMENT (6)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le rembourement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

B-1-1-B

5

⁽¹⁾ Cf. Modalités de vote I-B.

⁽²⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁴⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires. (5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

⁽⁶⁾ Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

AR PREFECTURE

013 -241300375-201600 WALDER BESIDA LOCALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 2 2019

Regul 1e 25/10/2019

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
010 20 204 21	Stocks (5) Immobilisations incorporelles (sauf 204) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles	133 980,00 500 000,00 2 138 179,57	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00		0,00 133 980,00 500 000,00 2 138 179,57
22 23	Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours Total des opérations d'équipement	10 000,00 6 381 637,00	0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00		0,00 10 000,00 6 381 637,00
10	Total des dépenses d'équipement Dotations, fonds divers et réserves	9 163 796,57	0,00	0,00		9 163 796,57
16 18 26 27	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées Compte de liaison : affectation (7) Participations et créances rattachées à des par Autres immobilisations financières Dépenses imprévues (investissement)	200 000,00 724 744,54	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 1 600,00 0,00		0,00 0,00 200 000,00 0,00 0,00 726 344,54 0,00
45	Total des dépenses financières Total des opé, pour le compte de tiers (8)	924 744,54	0,00	1 600,00		926 344,54
	al des dépenses réelles d'investissement	10 088 541,11	0,00	1 600,00		0,00 10 090 141,11
040 041	Opérations d'ordre entre sections (4) Opérations patrimoniales (4)	116 103,96		0,00 0,00		116 103,96 0,00
Tot	al des dépenses d'ordre d'investissement	116 103,96		0,00		116 103,96
	TOTAL	10 204 645,07	0,00	1 600,00		10 206 245,07

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	668 038,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 874 283,07

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=(1)+(2)+(3))
010 13 16 20 204 21 22	Stocks (5) Subventions d'investissement (hors 138) Emprunts et dettes assimilées (hors 165) Immobilisations incorporelles (sauf 204) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation (6)	4 060 575,00 4 474 705,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00		0,00 4 060 575,00 4 474 705,00 0,00 0,00 0,00 0,00
23	Immobilisations en cours	62 050,00	0,00	0,00		62 050,00
10 1068 18 26 27 024	Total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) Excédents de fonctionnement capitalisés (9) Compte de liaison : affectation (7) Participations et créances rattachées à des par Autres immobilisations financières Produits de cessions Total des recettes financières	616 655,57	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 1 600,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00		8 597 330,00 762 400,00 616 655,57 0,00 0,00 296 910,63 0,00
45	Total des opé, pour le compte de tiers (8)	1 014 300,20	0,00	1 600,00 0,00		1 675 966,20 0,00
	otal des recettes réelles d'investissement	10 271 696,20	0,00	1 600,00		10 273 296,20
021 040 041	Virement de la section de fonctionnement (4) Opérations d'ordre entre sections (4) Opérations patrimoniales (4)	1 615,79 599 371,08		0,00 0,00 0,00		1 615,79 599 371,08 0,00
To	tal des recettes d'ordre d'investissement	600 986,87		0,00		600 986,87
	TOTAL	10 872 683,07	0,00	1 600,00		10 874 283,07

+	
1 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 10 874 283	3,07

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

1	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE	0.00
	FONCTIONNEMENT (10)	.,

AR PREFECTURE		
013 -2413 00375 -2010 O VALUEE DES BAUX-ALPILIES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II	1
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3	1

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
 (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
 (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiate en espèces au profit d'un service public non personnelisé availle que qu'ille qu'ille que qu'ille que qu'ille que qu'ille qu'ille qu'ille que qu'ille que qu'ille qu'ill
- exertace anterieur.

 (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

 (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

 (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

 (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

AR PREFECTURE 013-241300375-2016C0YALLER DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES DM n° 2 2019 Regu le 25/10/2019 IL PRESENTATION GENERALE DU BUDGET П **BALANCE GENERALE DU BUDGET B1**

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	80 000,00		80 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	,,,,	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	80 000,00	0,00	80 000,00

	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	= =

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00	1,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0.00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances () des participations	0,00	0,00	0.00
27	Autres immobilisations financières	1 600,00	0,00	1 600,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	1 600,00	0,00	1 600,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 600,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

Y compris les opérations d'ordre.
 Yoir liste des opérations d'ordre semi-budgétaires.
 Yoir liste des opérations d'ordre.
 Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
 Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

01\$-241300375-2000 WALLEEDES BAUX ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES DM n° 2 2019 Regu le 25/10/2019

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET BALANCE GENERALE DU BUDGET B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	80 000,00		80 000,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	80 000,00	0,00	80 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 600,00	0,00	1 600,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0.00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances () des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0.00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	1 600,00	0,00	1 600,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
	+	
AFFECTATION AU COMPTE 1068		0,00
	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 600,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

Yor compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 Yoir liste des opérations d'ordre.
 Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
 A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
 En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	1 516 454,00	0,00	
60221	Combustibles et carburants		0,00	
60611	Eau et assainissement	10 000,00	0,00	
60612	Énergie - Électricité	41 500,00	0,00	
60621	Combustibles		0,00	
60622	Carburants	151 000,00	0,00	
60623	Alimentation	2 000,00	0,00	
60624	Produits de traitement	600,00	0,00	
60628	Autres fournitures non stockées	1 744,00	0,00	
60631	Fournitures d'entretien	5 050,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	0,00	
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00	
60636	Vêtements de travail	20 000,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	7 700,00	0,00	
6065	Livres, disques, cassettes(bibliothèques et médiathèques		0,00	
6068	Autres matières et fournitures	41 950,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	410 096,00	0,00	
132	Locations immobilières	48 300,00	0,00	
3135	Locations mobilières	22 500,00	0,00	
61521	Terrains	16 500,00	0,00	
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	15 000,00	0,00	
515228	Entretien et réparations autres bâtiments	1 000,00		
515231	Entretien et réparations voiries	30 000,00	0,00	
615232	Entretien et réparations réseaux	60 000,00	0,00	
315252	Matériel roulant		0,00	
61558	Autres biens mobiliers	100 000,00	0,00	
3156	Maintenance	5 000,00	0,00	
3161	Assurance multirisques	50 000,00	0,00	
317	Etudes et recherches	27 500,00	0,00	
517 5182		51 640,00	0,00	
	Documentation générale et technique	2 800,00	0,00	
5184	Versements à des organismes de formation	23 700,00	0,00	
3188	Autres frais divers	4 200,00	0,00	
3225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 300,00	0,00	
5226	Honoraires	23 200,00	0,00	
3227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	0,00	
3228	Divers	150,00	0,00	
3231	Annonces et insertions	15 000,00	0,00	
5232	Fêtes et cérémonies	500,00	0,00	
3233	Foires et expositions	31 500,00	0,00	
3236	Catalogues et imprimés	30 760,00	0,00	
3237	Publications	12 000,00	0,00	
3238	Divers	8 000,00	0,00	
6247	Transports collectifs	4 000,00	0,00	
3251	Voyages et déplacements	4 620,00	0,00	
256	Missions	10 050,00	0,00	
3257	Réceptions	4 100,00	0,00	
261	Frais d'affranchissement	9 000,00	0,00	
3262	Frais de télécommunications	13 300,00	0,00	
527	Services bancaires et assimilés	5 000,00	0,00	
3281	Concours divers (cotisations)	23 320,00	0,00	
	Frais de nettoyage des locaux	26 100,00	0,00	
2875	Aux communes membres du GFP	15 500,00	0,00	
	A d'autres organismes		0,00	
	Autres services extérieurs	96 624,00	0,00	
3512	Taxes foncières	6 000,00	0,00	
355	Taxes et impôts sur les véhicules	8 100,00	0,00	
37	Autres impôts, taxes,(autres organismes)	6 050,00	0,00	
	Charges de personnel et frais assimilés	4 090 834,00	80 000,00	

	AR PREFECTURE		
		ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2 2
Regu le :	25/10/2019		
		OTE DU BUDGET	III
	SECTION DE FONCTIO	ONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	Δ1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
' ' ' '		(2)		deliberante (4)
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	63 200,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	22 501,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	47 133,00	3 500,00	
6338	Autres impôts, taxes ,sur rémunérations	6 086,00	600,00	
64111	Rémunération principale	1 824 458,00	-150 000,00	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	71 476,00	0,00	
64118	Autres indemnités	506 240,00	0,00	
64131	Rémunérations	281 382,00	140 000,00	
64138	Autres indemnités	42 085,00	15 000,00	
64162	Emplois d'avenir	12 000,00	0,00	
6417	Rémunérations des apprentis		0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	397 280,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	549 233,00	21 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I,C	18 991,00	0,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	100 000,00	53 000,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	100 000,00	0,00	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage		0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	12 165,00	0,00	
6478	Autres charges sociales diverses	20 062,00	14 400,00	
6488	Autres charges	128 542,00	-17 500,00	
014	Atténuations de produits	10 396 089,00	0,00	
7391178	Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions direc	10 000 000,00	0,00	
739118	Autres reversements de fiscalité		0,00	
73918	Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés	45 390,00	0,00	
739211	Attributions de compensation	3 006 731,00	0,00	
739212	Dotation de solidarité communautaire	2 617 664,00	0,00	
739221	FNGIR	3 591 247,00	0,00	
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercomi	1 130 057,00	0,00	
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	5 000,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	3 603 732,00	0,00	
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels	100,00	0,00	
6531	Indemnités	100 000,00	0,00	
6532	Frais de mission	·	0,00	
6533	Cotisations de retraite	11 000,00	0,00	
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	30 000,00	0,00	
6535	Formation	3 000,00	0,00	
6541	Créances admises en non-valeur	10 770,00	0,00	
6553	Service d'incendie		0,00	
	Autres contributions	3 370 462,00	0,00	
6558	Autres contributions obligatoires	16 400,00	0,00	
657348	Autres communes	2 000,00	0,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	60 000,00	0,00	
65888	Autres		0,00	
TO	TAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	19 607 109,00	80 000,00	
66	Charges financières (b)	28 000,00	0,00	
	Intérêts réglés à l'échéance	25 000,00	0,00	
	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	3 000,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	510 100,00	0,00	
	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 100,00	0,00	
	Subventions de fonctionnement (versées par groupement)		0,00	
	aux budgets annexes	500 000,00	0,00	
	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	20 145 209,00	80 000,00	
	Virement à la section d'investissement	1 615,79	0,00	
023	Virement and Section divivestissement		0,00	

AR PREFECTURE		
013-241300375-2016C0VAtUBE DES BAUX-ALPILIES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
III - VOTE DU BUDGET		1
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1	1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	599 371,08	0,00	
тот	AL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	600 986,87	0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctior.		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	600 986,87	0,00	
TOTAL E	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	20 746 195,87	80 000,00	

	+
RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

- 7		 <u> </u>
	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des l'CNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

8-1-1-B

013-241300375-2013 CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 2 2019

III - VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Ш **A2**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	42 286,00	0,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	15 000,00	0,00	
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	27 286,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	671 306,00	0,00	
7013	Vente de produits résiduels	58 806,00	0,00	
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures		0,00	
70688	Autres prestations de services	10 000,00	0,00	
7083 70845	Locations diverses (autres qu'immeubles) Aux communes membres du GFP	3 000,00 88 400,00	0,00	
70872	par les budgets annexes et les régies municipales	428 100,00	0,00	
70875	Par les communes membres du GFP	80 000,00	0,00	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente	3 000,00	0,00	
73	Impôts et taxes	15 821 252,00	80 000,00	
73111	Taxes foncières et d'habitation	9 277 898,00	0,00	
73112	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	1 570 197,00	0,00	
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	133 454,00	0,00	
73114	Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	131 752,00	0,00	
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	311 500,00	0,00	
73211	Attribution de compensation	77 508,00	0,00	
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	3 538 943,00	0,00	
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	280 000,00	0,00	
7362	Taxes de séjour	500 000,00	80 000,00	
74	Dotations, subventions et participations	2 209 953,00	0,00	
74124	Dotation d'intercommunalité	172 686,00	0,00	
74126	Dotation de compensation des groupements de communes	1 171 742,00	0,00	
744	FCTVA	7 800,00	0,00	
74712	Emplois d'avenir		0,00	
74718	Autres	20,440,00	0,00	
7472 74758	Régions	36 112,00	0,00	
74756 7478	Autres groupements Autres organismes	333 467,00	0,00	
748311	Compensation des pertes de bases d'impos. à la CET	1 700,00	0,00 0,00	
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe profession	1	0,00	
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	10 447,00	0,00	
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	77 130,00	0,00	
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hal	398 869,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	32 100,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	750,00	0,00	
7588	Autres produits divers de gestion courante	31 350,00	0,00	
	RECETTES DE GESTION DES SERVICES	18 776 897,00	80 000,00	
(a) – (70 76	+74+75+013) Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	4 00 4 00		
		1 804,00	0,00	
7718 773	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion Mandats annulés (exerc. antérieurs)	1 500,00	0,00	
7788	Produits exceptionnels divers	304.00	0,00	
1100	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	304,00	0,00	
0.42		18 778 701,00	80 000,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	116 103,96	0,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées a	116 103,96	0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	116 103,96	0,00	
TOTAL D	ES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	18 894 804,96	80 000,00	

AR PREFECTURE		
013-241300375-2016 VALUEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
iii - VOTE DU BUDGET	111	1
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2	1

	+
RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	80 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

B-1-1-B

013-241300375-20166 VALLEE DES BAUX ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 2 2019

III - VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

H **B**1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	133 980,00	0,00	
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cada	32 000,00	0,00	
2031	Frais d'études	89 000,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires	12 980,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	500 000,00	0,00	
204132 2041412	Départements - Bâtiments et installations	500.000.00	0,00	
204 14 12	Communes du GFP - Bâtiments et installations	500 000,00	0,00	
	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 138 179,57	0,00	
21538 2158	Autres réseaux Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000,00	0,00	
2182	Matériel de transport	195 491,00 1 131 137,37	0,00 0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	43 700,00	0,00	
2184	Mobilier	78 000,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	684 851,20	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	10 000,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 904 (5)	400 678,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 907 (5)	54 500,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 909 (5)	6 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 911 (5)	48 000,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 915 (5)	577 050,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 916 (5)	22 500,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 917 (5)	9 600,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 920 (5)	25 680,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 924 (5)	2 496 524,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 925 (5)	41 928,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 926 (5)	1 171 831,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 927 (5)	1 362 346,00	0,00	
	Opération d'équipement n° 928 (5)	165 000,00	0,00	
	Total des dépenses d'équipement	9 163 796,57	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00		
1641	Emprunts en euros		0,00	
168741	Communes membres du GFP	100 000,00 100 000,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	724 744,54	0,00 1 600,00	
275	Dépôts et cautionnements versés	124 144,54		
276351	GFP de rattachement	724 744,54	1 600,00 0,00	
020	Dépenses imprévues (investissement)	721711,01	0,00	
)20	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	
	Total des dépenses financières	924 744,54	1 600,00	
T. 4	·	027177,07		
101	tal des dépenses d'opérations pour compte de tiers TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	40.000.544.44	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	10 088 541,11	1 600,00	
U4U	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	116 103,96	0,00	
3911	Etat et établissements nationaux	116 103,96 540,00	0,00	
3912	Régions	6 108,76	0,00 0,00	
3913	Départements	97 352,20	0,00	
39148	Autres communes	500,00	0,00	
39158	Autres groupements	500,00	0,00	

	AR PREFECTURE			
013-2413 Reg u le	10375-20 CC VALLEE DES BAUX ALPILL	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
	III - V	OTE DU BUDGET	III	1
	SECTION D'INVESTIS	SSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1	1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13917	Budget communautaire	11 103,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	116 103,96	0,00	
TOTAL	DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	10 204 645,07	1 600,00	

	+
RESTES A REALISER 2018 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 600,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
B-1-1-B

013-241300375-2010 VALUEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 2 2019

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

III B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 060 575,00	0,00	
1311	Etat et établissements nationaux	6 000,00	0,00	
1312	Régions	87 250,00	0,00	
1313	Départements	1 349 600,00	0,00	
1318	Autres	120 000,00	0,00	
1321 1322	Etat et établissements nationaux	374 615,00	0,00	
1323	Régions Départements	267 495,00 1 855 615,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 474 705,00	0,00	
1641	Emprunts en euros	4 474 705,00	0.00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 47 4 100,00	0.00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
	Immobilisations corporelles			
21	Immobilisations recues en affectation		0,00	
22	•		0,00	
23	Immobilisations en cours	62 050,00	0,00	
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corr	62 050,00	0,00	
	Total des recettes d'équipement	8 597 330,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 377 455,57	1 600,00	
10222	F.C.T.V.A.	760 800,00	1 600,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés Autres immobilisations financières	616 655,57	0,00	
27 276351	GFP de rattachement	296 910,63 296 910,63	0,00	
210001	Total des recettes financières	1 674 366,20	1 600,00	
Т-		1 014 000,20		
	otal des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL RECETTES REELLES	10 271 696,20	1 600,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 615,79	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	599 371,08	0,00	
2802	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cad	34 229,00	0,00	
28031 28032	Amortissements des frais d'études Amortissements des frais de recherche et de développeme	7 160,00	0,00	
280422	Privé - Bâtiments et installations	3 278,00	0,00 0,00	
28051	Concessions et droits similaires	1 030,50	0,00	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 109,00	0,00	
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	136 482,42	0,00	
281318	Autres bâtiments publics	162 131,00	0,00	
28135	Installat° générales, agencements, aménagement des cons	1 281,68	0,00	
28151	Réseaux de voirie	17 223,00	0,00	
28152	Installations de voirie	2 645,00	0,00	
281532	Réseaux d'assainissement	17 276,00	0,00	
281538 281578	Autres réseaux	8 539,00	0,00	
281578 28158	Autre matériel et outillage de voirie Autres installations, matériel et outillage techniques	45 404,07	0,00	
281788	Autres immos corporelles reçues au titre d'une mise à dispo	1 306,00	0,00 0,00	
28182	Matériel de transport	101 833,61	0,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	16 347,06	0,00	
28184	Mobilier	6 519,54	0,00	
	Autres immobilisations corporelles	33 576,20	0,00	
28188				
	DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	600 986,87	0,00	

	AR PREFECTURE			
013-2413 Reg u le	00375-20 CC VALLEE DES BAUX ALPILL	S - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
	iii - V	OTE DU BUDGET	HI	1
	SECTION D'INVESTIS	SSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2	1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	600 986,87	0,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		10 872 683,07	1 600,00	

	+
RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 600,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote, I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

B-1-1-B

	AR PREFECTURE			
013 -2413 Regu <u>le</u>	00375-2018 VALLEE DES BAUX-ALPILI	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
	iii - v	OTE DU BUDGET	111	1
	DETAIL DES CHAPIT	RES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3	1

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 904 LIBELLE: SIEGE CCVBA POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	2 790 165,24	a 0,00	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles	22 857,84	0,00	0,00		
2051	Concessions et droits similaires	22 857,84	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	1 088 860,37	0,00	0,00		
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00		
21318	Autres bâtiments publics	956 859,32	0,00	0,00		
2158	Autres installations, matériel et outillage te	5 000,48	0,00	0,00		
2183	Matériel de bureau et matériel informatiqu	83 733,23	0,00	0,00		
2184	Mobilier	32 347,03	0,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	10 920,31	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	1 678 447,03	0,00	0,00		
2313	Constructions	1 675 053,43	0,00	0,00		
2315	Installations, matériel et outillage techniqu	3 393,60	0,00	0,00		

	RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	С	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
1313	Départements		0,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux		0,00	0,00
1323	Départements		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
--	------

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

	AR PREFECTURE			
013 -241300 Regu <u>le 25</u>	375-201CC VALLEE DES BAUX-ALPIL	LES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
	iii - v	VOTE DU BUDGET	III	1
	DETAIL DES CHAPIT	TRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3	1

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 907 LIBELLE: DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE MAUSSANE/LE PARADOU POUR VOTE (Chapitre)

B3

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	149 273,39	a 0,00	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	149 273,39	0,00	0,00		1
2128	Autres agencements et aménagements d	41 203,50	0,00	0,00		
2158	Autres installations, matériel et outillage te	35 763,87	0,00	0,00		
2182	Matériel de transport	71 579,98	0,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	726,04	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		
2312	Agencements et aménagements de terrai	0,00	0,00	0,00		

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
--	------

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

	iii - V	OTE DU BUDGET	III	
	Resulte 25/10/2013 VALLEE DES BAUX-ALPILI	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
l	013=241300375=20181026-DEL125-2018-DE			
ı	AR PREFECTURE			

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 909 LIBELLE: DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE ST ETIENNE DU GRES POUR VOTE (Chapitre)

B3

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	26 476,02	a 0,00	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	24 173,72	0,00	0,00		
2128	Autres agencements et aménagements d	9 141,60	0,00	0,00		
21538	Autres réseaux	2 827,20	0,00	0,00		
2158	Autres installations, matériel et outillage te	11 825,93	0,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	378,99	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	2 302,30	0,00	0,00		
2313	Constructions	2 302,30	0,00	0,00		

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

	iii - v	OTE DU BUDGET	III	
Regu le	25.410.2019 CC VALLEE DES BAUX-ALPILL	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
	AR PREFECTURE			

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 911 LIBELLE: DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE ST REMY DE PCE POUR VOTE (Chapitre)

B3

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	140 308,16	a 0,00	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles	1 016,60	0,00	0,00		
2031	Frais d'études	1 016,60	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	139 291,56	0,00	0,00		
2128	Autres agencements et aménagements d	55 951,20	0,00	0,00		
2158	Autres installations, matériel et outillage te	8 353,62	0,00	0,00		
2182	Matériel de transport	74 512,74	0,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	474,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		
2312	Agencements et aménagements de terrai	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)			Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	C	0,00	d 0,00	
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	
1313	Départements		0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
--	------

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

	III - V	OTE DU BUDGET	III	
	013-241300375-2012C VALLEE DES BAUX-ALPILL Redu le 25/10/2013	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
Г	AR PREFECTURE			

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 915 LIBELLE: VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

B3

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	207 773,66	a 0,00	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles	6 110,20	0,00	0,00		
2031	Frais d'études	2 930,20	0,00	0,00		
2051	Concessions et droits similaires	3 180,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	115 827,60	0,00	0,00		
2151	Réseaux de voirie	115 827,60	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	85 835,86	0,00	0,00		
2315	Installations, matériel et outillage technique	85 835,86	0,00	0,00		
238	Avances et acomptes versés sur commar	0,00	0,00	0,00		

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commar	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
--	------

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ,
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

	AR PREFECTURE			
013 -2413 0 Regula 3	00375-201CC VALLEE DES BAUX-ALPILI	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
	iii - v	OTE DU BUDGET	III]
	DETAIL DES CHAPIT	RES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3	1

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 916 LIBELLE: ECLAIRAGE PUBLIC D'INTERET COMMUNAUTAIRE **B**3

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	208 155,50	a 0,00	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles	3 829,20	0,00	0,00		
2031	Frais d'études	3 829,20	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	16 230,00	0,00	0,00		
21538	Autres réseaux	16 230,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	188 096,30	0,00	0,00		
2315	Installations, matériel et outillage technique	188 096,30	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)				Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	С	0,00	d 0,00	
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	
1323	Départements		0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00	

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif	0,00
Besoin de financement si négatif	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

	AR PREFECTURE			
013 -2413 Rec u le	00375-2016とWALLEE DES BAOX-ALPIL	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
	iii - V	OTE DU BUDGET	111]
	DETAIL DES CHAPIT	RES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3	1

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 917 LIBELLE: PARCOURS NUMERIQUE VINCENT VAN GOGH **B3**

DOLID	VOTE	(Chapitre)
L OOL	VOIL	I OHADIHET

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	111 443,26	a 0,00	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	3 810,36	0,00	0,00		
2183	Matériel de bureau et matériel informatiqu	2 078,76	0,00	0,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	1 731,60	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	107 632,90	0,00	0,00		
2318	Autres immobilisations corporelles	44 295,20	0,00	0,00		
232	Immobilisations incorporelles en cours	63 337,70	0,00	0,00		

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
T	OTAL RECETTES AFFECTEES	C 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Régions	0,00	0,00
13148	Autres communes	0,00	0,00
13158	Autres groupements	0,00	0,00
1317	Budget communautaire et fonds structure	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	
Excédent de financement si positif	0,00
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

	AR PREFECTURE			
013 <mark>-241</mark> 3 Reg u le	300375-2010 COVALLED DES BAUX-ALPILI	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
	ili - v	OTE DU BUDGET	111]
	DETAIL DES CHAPIT	RES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3	1

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 920 LIBELLE: BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	99 706,89	a 0,00	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		1
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	99 706,89	0,00	0,00		
2315	Installations, matériel et outillage techniqu	99 706,89	0,00	0,00		

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif	0.00
Besoin de financement si négatif	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.
B-1-3-B3

AR PREFECTURE		
013-241300375-2018 VALUEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
iii - vote du Budget	fil]
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3	1

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 924 LIBELLE: REQUALIFICATION DE ZONES D'ACTIVITE

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	703 375,99	a 0,00	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	3 461,58	0,00	0,00		
2152	Installations de voirie	3 461,58	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	699 914,41	0,00	0,00		
2313	Constructions	219 279,04	0,00	0,00		
2315	Installations, matériel et outillage techniqu	391 638,79	0,00	0,00		
238	Avances et acomptes versés sur comman	88 996,58	0,00	0,00		

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
٦	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commar	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
--	------

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.
B-1-3-B3

	AR PREFECTURE			
013 -2413 0 Reg u le 2	10375-201CC VALLER DES BAUX-ALPILI	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
	iii - v	OTE DU BUDGET	III]
	DETAIL DES CHAPIT	RES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3	1

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 925 LIBELLE: MUSEE DE L'AMANDE A EYGALIERES

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	18 000,00	a 0,00	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		7
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		1
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	18 000,00	0,00	0,00		
2313	Constructions	18 000,00	0,00	0,00		

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
-	TOTAL RECETTES AFFECTEES	C 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1313	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif	0.00
Besoin de financement si négatif	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.
B-1-3-B3

	AR PREFECTURE			
013 -2413 Reg u le :	00375-2016とWALLEE DES BAOX-ALPIL	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
	III - V	OTE DU BUDGET	l III	1
	DETAIL DES CHAPIT	RES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3	

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 926 LIBELLE: MAISON DE L'AMANDIER A FONTVIEILLE

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	74 268,34	a 0,00	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	74 268,34	0,00	0,00		
2313	Constructions	61 754,61	0,00	0,00		
2314	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00		
2315	Installations, matériel et outillage technique	12 513,73	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)			Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	С	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
1313	Départements		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	
Excédent de financement si positif	0.00
Besoin de financement si négatif	3,55

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticlpée des résultats;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

B-1-3-B3

	AR PREFECTURE			
013-2413 Reg u le	300375-2010 VALLEE DES BAOX-ALPILI	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
	iii - V	OTE DU BUDGET	III	1
	DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT			1

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 927 LIBELLE: RESEAUX EAUX PLUVIALES

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		
2315	Installations, matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00		
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
1	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif
--

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

B-1-3-B3

AR PREFECTURE			
013-241300375-201 8と0VALUEE DES BAUX- ALPILI E	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
III - VC	OTE DU BUDGET	III III	
DETAIL DES CHAPITR	RES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3	1

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 928 LIBELLE: TRAVAUX GEMAPI POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204 Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
2128	Autres agencements et aménagements d	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
1	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif	0,00
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé;
(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats;
(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

The tripper control of tripper control of tripper control of tripper control of tripper c													013-: Regu	
Company Comp	CC VALL	EE DES BAL	X-ALPILLI	- 13 -			X-ALPILLI	ES			DM n°	2	<u>ල</u>	
Inchange Presentations Presentations Services														
Composition				IV - AN								≥		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1) PRESENTATION CROISEE PRESENTATION CROITE PRESENT			Ш	LEMENTS								A1		
Operations Operations Secretices (generation and publiques) Contingenent (possible rate) Contingenent (possible rate) Sport et al. (Interventions (possible et al. (Interventions		RESENTATI	ON CROIS	EE PAR F		VUE D'EN	SEMBLE (13						
Administration of the publiques of definitions of the publiques of definitions and definitions and definitions and definitions and definitions and definitions are also as definitions and definitions and definitions and definitions and definitions are also as dinvestissement of the publiques and definitions and definitions are also as dinvestissement of the publiques and definitions are also as dinvestissement of the publiques and definitions are also as dinvestissement of the publiques and definitions are also as dinvestissement of the publiques and definitions are also as dinvestissement of the publiques and definitions are also as dinvestissement of the publiques and definitions are also as dinvestissement of the publiques and definitions are also as dinvestissement of the publiques and definitions are also as dinvestissement of the publiques and definitions are also as dinvestissement of the publiques and definitions are also as dinvestissement of the publiques and definitions are also as dinvestissement of the publiques and definitions are also as dinvestissement of the publiques and definitions are also as dinvestissement of the publiques and definitions are also as dinvestissement of the publiques and definitions are also as dinvestissement of the publique and definitions are also as definitions are also as definitions are also as definitions are also as a definition of the publique and definitions are also as definitions are also as definitions are also as definitions and definitions are also as definitions are also as definitions are also as a definition of the public and definitions are also as definitions are also as definitions are also as definitions and definitions are also as a definition of the public and definitions are also as a definition of the public and definitions are also as a definition of the public and definitions are also as a definition of the public and definition of the public and definitions are also as definitions are also as a definition of the public and	i incili d	01 Opérations	Services	1 Sécurité et	2 Enseignement	3 Culture	4 Sport et	5 Interventions	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et	9 Action	21-0 <u>2</u> 0	FECT
unicipaux (2) 0,00		non ventilables	gêneraux administrat° publiques	salubrité publiques	Formation		jeunesse	sociales et santé			services urbains,	économique	L135_	URE
1-60 1-60	INVESTISSEMENT												019	
146 146	DEPENSES												DE	
Columbia Columbia	Dépenses réelles	00'0	00'0	00'0		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	1 600,00		1 60	ŝ
0,00	Equipements municipaux (2)		00'0	00'0		00,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		80.
0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,00	Equip. non municipaux (c/204) (3)		00'0	00'0		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0		00'0
0,00 0,00 <th< td=""><td>Opérations financières</td><td>00'0</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>00'0</td></th<>	Opérations financières	00'0												00'0
6.00 0,00 <th< td=""><td>Dépenses d'ordre</td><td>00'0</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>00'0</td></th<>	Dépenses d'ordre	00'0												00'0
0,00 0,00 <th< td=""><td>Total dépenses de l'exercice</td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>0,00</td><td></td><td>0,00</td><td>0,00</td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>1 600,00</td><td>00'0</td><td>1 60</td><td>00'0</td></th<>	Total dépenses de l'exercice	00'0	00'0	0,00		0,00	0,00	00'0	00'0	00'0	1 600,00	00'0	1 60	00'0
0,00 0,00 <th< td=""><td>RAR N-1 et reports</td><td>00'0</td><td>0,00</td><td>00'0</td><td></td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>00'0</td><td>00'0</td><td></td><td></td><td>0,00</td></th<>	RAR N-1 et reports	00'0	0,00	00'0		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0			0,00
es d'investissement 0,00 </td <td>Total cumulé dépenses d'investissement</td> <td>00'0</td> <td>00'0</td> <td>00'0</td> <td></td> <td>00'0</td> <td>0,00</td> <td>00'0</td> <td>00'0</td> <td>00'0</td> <td>1 600,00</td> <td>00'0</td> <td>1 60</td> <td>0,00</td>	Total cumulé dépenses d'investissement	00'0	00'0	00'0		00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	1 600,00	00'0	1 60	0,00
es d'investissement 0,00 </td <td>RECETTES</td> <td></td> <td>Γ</td>	RECETTES													Γ
es d'investissement 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	Total recettes de l'exercice	00'0	00'0	00'0		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0			0,00
000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000 000	RAR N-1 et reports	00'0	00'0	00'0		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0			0,00
	Total cumulé recettes d'investissement	00'0	00'0	00'0		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0			0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
RAR N-1 et reports	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	00'0	00'0	00'0	000	00'0	00'0	000	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	80 000,00	80 000'00
RAR N-1 et reports	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Total cumulé recettes de fonctionnement	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	80 000,00	80 000,00
(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au m	0 habitants et plus,	les groupements co	omprenant au moir	is une telle commu	ne, leurs établisse	ments et services	loins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis less caisses ches éropes et articuté unique éticés en établissement	les caisses des	écoles et les servir	oid artività unio	uo órigós on ótabl	oilden tanamani

Not be a services and ministratiffs horm; less services administratiffs horm; less services administratiffs horm; less services administratiffs horm; less services a activité unique érigés en établissement public ou budget amexe (1.231-431-401). Dans les communes de 3.500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10.000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 3.500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10.000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10.000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la commune membre comptant par fonction est fait au niveau les plus suivent les factures de la R.2311-36 af let R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-1 et L.5011. Dans les comptant pas de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

													Regu	013-	
	CC VALLI	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES -13 - CC	UX-ALPILL	ES - 13 -	CC VALLEE	E DES BA(VALLEE DES BAUX-ALPILLES	ES			DM n° 2	2	20	2413	
													25	00	
				IV - ANNE	NEXES							≥			_
	Δ.	PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	E ION CROIS	EEMENTS	DU BILAN	VUE D'EN	SEMBLE (F				A1	2019	AR PR -2019:	ם מכ
													1		E
Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	A Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environement	g Action s économique s,	101	ECTURE 4-DELL35 2	FOTHER
INVEST	INVESTISSEMENT													019-	,
DEPENSES	ISES													DE	_

Dépens	Dépenses réelles	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	1 600,00	00'0	1 686,00
27	Autres immobilisations financières	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	1 600,00	00'0	1 600,00
275	Dépôts et cautionnements versés	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	1 600,00	00'0	1 600,00
FONCT	FONCTIONNEMENT												
RECETTES	TES												

Recette	s réelles	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
73	Impôts et taxes	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
7362	Taxes de séjour	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
(1) Pour le) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).	ote choisi par l'asse	mblée délibérante	(chapitre, article o	u article spécialisé	ن ا	

80 000,00

80 000,000 80 000,000

00'0

00'0 00'0

00'0

0,00

00'0

00'0 00'0 00'0

80 000,00 80 000,00

80 000'00

0,00

0,00

0,0

00'0

00'0

00,0

00'0

00'0

Total recettes de fonctionnement

00,0

1 600,00

00'0

00,0

00'0

00'0

00'0

00'0 00,0

0,0 00'0

000

0,00 00,00

Total dépenses d'investissement

					Regu	013-
CC VALLEE	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES -13 - CC \	3 - CC VALLE	/ALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	20 19	2413
						1.
	- VI	IV - ANNEXES		2	/10/	
	ELEME	ELEMENTS DU BILAN	7	A1.1		
	PRESENTATION CROISEE DETAIL FONCTION	NTATION CROISEE PAR FON DETAIL FONCTIONNEMENT	: PAR FONCTION INEMENT			PREF
		FONCTION 9	FION 9 Action économique			
CHAPITRES (1)	95 Aides au tourisme	Total				KE 135_20
RECETTES TOTALES (2)	80 000'00	80 000,00				19_[
Recettes de l'exercice	80 000,00	80 000,00)F
taxes	80 000,000	80 000.00				_

73 Impôts et taxes

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.
B-1-1-B

		AR PREFECTURE	
013-: Regu		0375-20191024-DEL13 5/10/2019	5_2019-DE
	2(1		

A1.2 2

DM n° 2

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

s, environnement
bain
services
Aménagement et services url
FONCTION 8 A

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION **DETAIL INVESTISSEMENT**

ELEMENTS DU BILAN IV - ANNEXES

CHAPITRES (1)	81 Services urbains	Total
DEPENSES TOTALES (2)	1 600,00	1 600,00
Dépenses de l'exercice	1 600,00	1 600,00
Non individualisées en opérations	1 600,00	1 600,00
27 Autres immobilisations financières	1 600,00	1 600,00

	Sous-fonction 81
CHAPITRES (1)	812 Collecte et traitement des
DEPENSES TOTALES (2)	1 600,00
Dépenses de l'exercice	1 600,00
Non individualisées en opérations	1 600,00
27 Autres immobilisations financières	1 600,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.
B-1-1-B

	9		-	Ĥ	R PR	EFE(TURE		
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES IV - ANNEXES CREDITS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1) Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) réaliser la ligne (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) Accidité de trésorerie (2) Crédité de trésorerie (3) Crédité de trésorerie (3) Crédité de trésorerie (4) Crédité de trésorerie (5) Crédité de trésorerie (5) Crédité de trésorerie (5) Crédité de trésorerie (6) Crédité de trésorerie (7) Crédité de trésor	3-	2413 1e	00			024-	DEL 13	5_2019-0)E
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES IV - ANNEXES CREDITS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1) Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) réaliser la ligne (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) Accidité de trésorerie (2) Crédité de trésorerie (3) Crédité de trésorerie (3) Crédité de trésorerie (4) Crédité de trésorerie (5) Crédité de trésorerie (5) Crédité de trésorerie (5) Crédité de trésorerie (6) Crédité de trésorerie (7) Crédité de trésor	.5.4	5	ľ		2019	-			
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1) Cadita de ligne, indiquer le numéro de contrat) Cadita de trésorerie (2)				2	A2.1		Encours restant dû au		
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPIL IV - ANNEXES ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1) Date de la maximum décision de la maximum réaliser la ligne autorisé au de trésorerie (2) O-édite de trésorerie (2) O-édite de trésorerie (2) O-édite de trésorerie (2)								Intérêts (3)	
(Pour chaque lign		PILLES					Montant d		
(Pour chaque lign		DES BAUX-AL			LA DETTE (1)				
(Pour chaque lign		3 - CC VALLEE		ANNEXES	.AN - ETAT DE I E TRESORERIE		Date de la décision de	réaliser la ligne de trésorerie (2)	
		CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13		7 - AI	ELEMENTS DU BIL CREDITS DE		Nature	(rour criaque ligne, indiquer le nomero de contrat)	
									F.

Crédits de trésorerie (Total)

519

(1) Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Infiquer la debe de la délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Infiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts comptabilisés au compte 66116 et sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts comptabilisés au compte 66116.

													24 1
CC VALLEE D	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES -13 - CC	PILLES	- 13 - C	C VALL	VALLEE DES BAUX-ALPILLES	NX-ALF	ILLES				DM n° 2	. 2	1300 205
													37! /1
		2	IV - ANNE	EXES								≥	5-21 0-21
32	ELEMENTS DU BILAN - E REPARTITION PAR NATURE DE D	NTS DU	BILAN - URE DE	ETAT D DETTE	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE ITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	TE 449 et 16	(9;					A2.2	019102 019
					Empr	Emprunts et dettes à l'origine du contrat	tes à l'ori	gine du c	ontrat				4-0
Mating		_	Date	Date du		Type de	_	Taux initial		Périodicité	- D	Possibilité de	EL
le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	ou date de mobilisation (1)	premier	Nominal (2)	taux Inc d'intérêt (4 (3)	(4) de taux (5)	ru Taux Ix actua-	Devise	des rembourse- ments (6)	d'amortissement (7)	rembour- sement anticipé partiel O/N	Calcalante
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 000 000,00								19-0
1641 Emprunts en euros (total)					5 000 000,00								E
00001447104 SCO MUT	SCOP CREDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE	09/11/2017		15/11/2018	1 000 000,00	L	1.	1.24 1.20926		4	×	z	-
MON527616EUR/05 SAL	SA LA BANQUE POSTALE 01/07/2019	01/07/2019		01/09/2020	4 000 000,00 F	<u></u>	1.03	1.03073		A	×	z	A-1
Total général					5 000 000,00								

													013-24 Regu	040.0
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES -13 - CC	DES BAU	X-ALPILLE	S - 13 - C		VALLEE DES BAUX-ALPILLES	ALPILLI	S			DM	DM n° 2	0	1300 1 e2 25	44000
													37 /1	_
			IV - ANNE	EXES							≥		5-2 <u>0-2</u>	AR
REP	EI RTITION	EMENTS I	ELEMENTS DU BILAN - I REPARTITION PAR NATURE DE DET		ETAT DE LA DETTE TES (hors 16449 et 166) (suite)	66) (suit	e e				A2.2		01910; 019	
					Emprunts et Dettes au 01/01/2019	et Dettes	au 01/01/;	2019					T	EL
Nature	Couverture 2		Catégorie d'emprint	- ind			Taux d'intérêt	êt	Ann	Annuités de l'exercice	Φ.		EL	10
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	O/N (10)	Montant couvert	après couverture éventuelle (11)		Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13) t	Niveau du Index (13) taux d'inferêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	Lexe C	135_20 용양 원	KE
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		00'0		905 367,98					95 786,53	11 045,49	00'0	-	835,116	40
1641 Emprunts en euros (total)		00'0		905 367,98					95 786,53	11 045,49	00'0	7-	835,11	P
00001447104	z	00'0		905 367,98	80'8	Ш		1.20926	95 786,53	11 045,49	00'0		00,0	_
MON527616EUR/05	z	00'0		00'0	19,92 F	2 F		1.03073	00'0	0,00	00'0	- 8	835,11	_
Total général		00'0		905 367,98					95 786,53	11 045,49	00'0	138	11,688 C	
(10) Si agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement. (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ». (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). (12) Type des usa d'intérêt : F. if xe; v. variable simple : C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage). (13) Mentioner le ou les index utilisés sur l'année. (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.	ssortir le remb u « détail des o invant la typolog t-à-dire un taux de taux, pour u	oursement du capit pérations de couve jie de la circulaire li variable qui n'est p un emprunt à taux v	al de la dette prévi arture ». OCB1015077C du as seulement défil ariable, indiquer le	ie pour l'exercice cor 25 juin 2010 sur les ni comme la simple a niveau à la date de	our l'exercice correspondant au véritable endettement. juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales) omme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge ex veau à la date de vote du budget.	itable endettel offerts aux co suel de référe	nent. llectivités terril nce et d'une n	loriales). narge exprimée e	n point de pource	nlage).			7	

	CO VALLEE DES BAUX-ALPILLES					CO VALLEE DES BAUX-ALPILLES							2	\exists
			ž	IV - ANNEX	XES								≥	0375- 5/10,
	REPAR	ELEN	ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	ILAN - E S PAR ST	TAT DE	LA DET	TE PAUX (F	HORS A	1)				A2.3	-201910 /2019
														024-
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2019 (Type Cd'indices	Durée Dat du péi contrat bor	Dates des T périodes mi bonifiées	Taux Taux minimal ma (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)	% par type ger nux selon e capital
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														ĐE
TOTAL (A)		00'0	00'0									00'0	00'0	00'0
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		00'0	00'0									00'0	00'0	0000

B-3-4-A22

39

		013 Reg	
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	60e CV	241
		25]
IV - ANNEXES	2	710	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.4	-20 /20	AR
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)		19	P

	Indices sous-jacents Structure	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux	é contre taux s unique).	ъ В	Z	(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	4		(C) Option d'échange (swaption)	<u> </u>		(D) Multiplicateur jusqu'a 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé		۷	(E) Multiplicateur jusqu'à 5	, A	z	(F) Autres types de structures	2
	s-jacents	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros	Nombre de produits	% de l'encours	Montant en euros
	(1) Indices en euros	1	100,00%	905 367,98															
	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices																		
	(3) Ecarts d'indices zone euro																		
	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro																		
	(5) Ecarts d'indices hors zone euro																		
	Autres in lices 20																		
24	-DEL 135_20	9-DE																	

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2019 après opérations de couverture éventuelles.

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES
180 n° 2 20190
DM n° 2 20119

FECTU 24-DEL	IRE				_	7
24-DEL	13	tuelles	E 8	a verigina	T	
		3r fue	P Pri	, a D	+	屵
		Primes évert	Primes pavées pour r	l'achat d'option		
			Montant des commissions	diverses		
	ture		l'instrument début fin du règlement des commissions pavées pour recues mun	intérêts (4)		
	Instrument de couverture		Date de fin du	contrat		
	strument		Date du début	contrat		
	ļu,	10 C C C C C C C C C C C C C C C C C C C	l'instrument	couverture		
		Nature de	Type de la couverture	(change ou taux)		
			Type de couverture	(3)		
				contractant		
	rvert		Date de fin du	contrat		
	Emprunt couvert	Capital	restant dû Date de au 01/01/N fin du			
			de L	convert		
		Control of the contro	ligne, indiquer le numéro de contrat)			
		1	ligr			Total

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Is s'agit d'un taux variable qui nest pass défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnel, swaption).
(4) Indiquer la périodicité de réglement des intérêts : A : annuelle, M :mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

		_	Al	R PRE	FECTL	IRE			_
3-2 ⊊u	4130 1 ₂₅ 2	03 5/	75-2 10/2	201910 2019	24-DEL	.13	5_2019	9-DE	
	DM n° 2 20		2	A2.5					
							e d'emprunt (8)	ion Après opération re de couverture	

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES -13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) **ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

IV - ANNEXES

Instruments de			Effet	de l'instr	Effet de l'instrument de couverture	ouverture			
couverture (Pour chaque Référence ligne, indiquer le de	Référence de		Taux payé	Taux	Taux reçu (7)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	uits constatés e du contrat	Catégorie d'emprunt (8)	emprunt (8)
numéro de contrat)	l'emprunt couvert	Index (5)	l'emprunt Index (5) Niveau de Index Niveau de couvert taux (6) taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération de couverture de couverture	Avant opération Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

	AR PREFECTURE			
110	00375-201 0C0VALUEE DES BAUX-ALPILI 25/10/2019	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
Nega 1e 1	0,10,101	V - ANNEXES	IV]
	ELEMENTS D	U BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.6	1
	DETTE POUR FINANCER I	L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)		

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité au cours de	Do	nt
	l'origine (2)	-7-714	l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

43 B-3-4-A22

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 668.

	AR PREFECTURE			
013 <u>-2413</u> Regu le :	00375-20191024-DEL135-2019-DE 25/10/20 GC VALLEE DES BAUX-ALPILL	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
		V - ANNEXES	IV	1
	ı	U BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7	

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT): 1 500,00€				
Linéaire	202 FRAIS LIES REALISATION DOC URBANISME NUMERISATION CADASTRE	5		
Linéaire	2031 - FRAIS D'ETUDES	5	30/09/2013	
Linéaire	2051 - LOGICIELS	2	30/09/2013	
Linéaire	2121 - PLANTATIONS	15	30/09/2013	
Linéaire	2128 - AUTRES AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DE TERRAINS	30	30/09/2013	
Linéaire	21318 - BATIMENTS LEGERS, ABRIS	10	30/09/2013	
Linéaire	2135 - AGENCMT AMENAGT DE BAT, INSTALL ELECT & TELEPHONIQUE	15	30/09/2013	
Linéaire	2158 - AUTRES MATERIELS, EQUIPEMENTS	10	30/09/2013	
Linéaire	2158 - EQUIPEMENTS DE GARAGES, ATELIERS	10	30/09/2013	
Linéaire	2158 - INSTALLATIONS APPAREILS DE CHAUFFAGE	10	30/09/2013	
Linéaire	2182 - CAMIONS ET VEHICULES INDISTRIELS	12	30/09/2013	
Linéaire	2182 - VOITURES	7	30/09/2013	
Linéaire	2183 - MATERIEL DE BUREAU, ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE, ALARME	5	30/09/2013	
Linéaire	2183 - MATERIEL INFORMATIQUE	3	30/09/2013	
Linéaire	2184 - MOBILIER	12	30/09/2013	
Linéaire	2188 - AUTRES MATERIELS, EQUIPEMENTS	10	30/09/2013	

B-3-4-A3 45

	AR PREFECTURE			
013 -2413 Regu <u>le</u> 2	00375-2010 CC VALLEE DES BAUX-ALPILL	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
		V - ANNEXES	IV	1
	ELEMENTS DU BILAN		A4	1
	ETAT DES PROVISIONS			

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitu- tion de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

B-3-4-A4

⁽¹⁾Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée
(2)Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

	AR PREFECTURE			
013 -2413 Regu <u>le</u> 2	00375-2010 VALLEE DES BAUX-ALPILL	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
		V - ANNEXES	IV	1
		EMENTS DU BILAN	A5	1
	ETALEME	NT DES PROVISIONS (1)		

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

	AR PREFECTURE			
013 -2413 Regu le	00375-20 CC VALLEE DES BAUX-ALPILL	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
	ı	V - ANNEXES	IV	1
		MENTS DU BILAN RATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001 0,00	0,00

Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 Necrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

AR PREFECT	URE			
018-241300375-20 CCLVAL-LE Recu le 25/10/2019	E DES:BAUX FALPILLES	- 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
Keçu 1e 25/10/2019	- V	ANNEXES	IV	
EQ		ENTS DU BILAN FIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	1 600,00	III 1 600,00
Ressou	rces propres externes de l'année (a)	1 600,00	1 600,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	1 600,00	1 600,00
Ressou	rces propres internes de l'année (b)(3)	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 600,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00

	Mor	itant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	0,00
Ressources propres disponibles	IV	1 600,00
Solde	V = IV - II (6)	+ 1 600,00

 ⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
 (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
 (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
 (6) Indiquer le signe algébrique.

	AR PREFECTURE			
013 -2413 Regu <u>le</u> 1	00375-2012 C VALLEE DES BAUX-ALPIL	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
		V - ANNEXES	IV]
		EMENTS DU BILAN LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
			Do	tations et participations reçues	
			Aut	res recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00

⁽¹⁾ Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

AR PREFECTURE		
013-241300375-2019C0VALUEE DES BAUX-ALPILIES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILI	LES DM n° 2	2019
ANNEXES]
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEM	Ax.2.2	1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimiléés			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

⁽¹⁾ Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT;
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement;
(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étale ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

						013-: Regu	
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES -13 - CC VALLEE DES	VALLEE DES BAUX-ALPILLES			DM n° 2	2019	24131 le 2	_
IV - ANNEXES				2	T	0375	
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	OMPTE DE TIERS (Dét	tail) (1)		A9			
CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	DE TIERS (Détail) (1)					01024-DEL	REFECTL
N° opération : Intitulé de l'opération :			Date de la	Date de la délibération :		_	_
Po	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	its votés	Total (4)	2019-	
DEPENSES (a)						ΦE	
Dépenses nettes (a-c)							
RECETTES (b)							
Recettes nettes (b-d)							

		1			FECTURE	*					
13-1 egu	413 (1து 2			20191(2019)24-DEL135	_2 <u>2</u> 019-	En capita				
	2/1			Ī		ntie erc ce					
	2		2	B1.1		Annuité garantie au coult de l'exerc ce	En intérêts (8)				
	DM n° 2				3CT)	Indices ou devises pouvant					
					11-1 du CC	Catégorie					
					36 et L.57	du vote du (6)	Niveau de faux				
					L.5211-3	Taux à la date du vote du budget (6)	Index (4)				
					6,	Tau	Taux (3)				
	LES			ECUS	2313-1	lei	Taux actuariel (5)				
	-ALPIL			AGEMENTS DONNES ET RECUS MMUNE OU L'ETABLISSEMENT	T (art. L	Taux initial	Index (4)				
	\S	П		ABL ABL	MEN		s Taux (3)				
	DES B			S DON	3LISSE		sements (2)				
	Щ			E E	ETAE		duelle				
	CC VALI		INEXES		INE OU L'	Capital restant dû au 01/01/N					
	ES - 13 -		IV - ANN	SILAN - EN	-А СОММО	Cap Montant initial dû					
	UX-ALPILL			TS HORS E	ANTIS PAR L	Organisme prêteur ou chef	de file				
	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES			ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENG EMPRUNTS GARANTIS PAR LA CO	ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)	Objet de l'emprunt garanti					
	WALL				S EMPI		Profil				
	ช				ETAT DE	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Année				
						π Désignation du bénéficiaire		Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social	TOTAL GENERAL
						Dé		Total o par de (hors k	Total of ceux collect	Total d pour d logeme	TOTAL

54

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (4 préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A: annuelle; M: mensuelle; B: bimestrielle; S: semestrielle; T: trimestrielle; X: autre.
(3) Type de taux d'inferêt: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (C'est-4-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux nors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Cartégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (d. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offents aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

	AR PREFECTURE	
013-2 Regu	41300375-20191024-DEL135_2019-DE 1 0 25/ <u>10/2019</u>]
	0	_

B1.2 2

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV - ANNEXES

CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	so
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1) Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1) Annuité nette de la dette de l'exercice (2) Provisions pour garanties d'emprunts	₹ ⊞ ∪ □	00.0
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	=A+B+C-D	0,00
receites regiles de l'Olicilollilelle de l'exel·cice		00,107,000,01

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)

%00'0

≣

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT. (2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT. (3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

	AR PREFECTURE	1		
013 <u>-2413</u> Regu le :	00375-20191024-DEL135-2019-DE 25/10/2019C VALLEE DES BAUX-ALPILI	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
		V - ANNEXES	IV	1
	1	AN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.3	1

Exercice d'origine	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Montant de la redevance de	Désignation du crédit	Durée du	montant des redevances restant à courir					
du contrat	(1)	l'exercice	bailleur	contrat	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier. (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

C-PRIVE Contract de PPP Cocontractant (en mois) C-PRIVE C-PRIVE	VALLEE DES BAUX-ALPILLES CES CES CES CES CES CES CES	VALLEE DES BAUX-ALPILLES CES CES CES CES CES CES CES	-13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES V - ANNEXES AN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS S DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE nismes Nature des prestations prévues par le contrat de PPP contrat de PPP		ı A		ECTURE	
t total Montant de la Durée du titre du rémunération du contrat de PPP cocontractant (en mois)	VALLEE DES BAUX-ALPILLES (ES SEMENTS DONNES ET RECUS ENARIAT PUBLIC-PRIVE Nature des prestations prévu au titre du de PPP de PPP (TTC) (ALLEE DES BAUX-ALPILLES DM n° 2 Montant de la porrée du contrat de PPP (en mois)	VALLEE DES BAUX-ALPILLES (ES SEMENTS DONNES ET RECUS ENARIAT PUBLIC-PRIVE Nature des prestations prévu au titre du de PPP de PPP (TTC) (ALLEE DES BAUX-ALPILLES DM n° 2 Montant de la porrée du contrat de PPP (en mois)	VALLEE DES BAUX-ALPILLES (ES SEMENTS DONNES ET RECUS ENARIAT PUBLIC-PRIVE Nature des prestations prévu au titre du de PPP de PPP (TTC) (ALLEE DES BAUX-ALPILLES DM n° 2 Montant de la porrée du contrat de PPP (en mois)	013-2413 Regu len:				<u> </u>
t total Montant de la Duré titre du rémunération du contrat.	VALLEE DES BAUX-ALPILLES (ES SEMENTS DONNES ET RECUS ENARIAT PUBLIC-PRIVE Nature des prestations Montant total Montant de la Duré prévues par le contrat prévu au titre du rémunération du contrat de PPP (TTC)	VALLEE DES BAUX-ALPILLES (ES SEMENTS DONNES ET RECUS ENARIAT PUBLIC-PRIVE Nature des prestations Montant total Montant de la Duré prévues par le contrat prévu au titre du rémunération du contrat de PPP (TTC)	VALLEE DES BAUX-ALPILLES (ES SEMENTS DONNES ET RECUS ENARIAT PUBLIC-PRIVE Nature des prestations Montant total Montant de la Duré prévues par le contrat prévu au titre du rémunération du contrat de PPP (TTC)		≥	B1.4		
UX-ALPILLES IES ET RECUS C-PRIVE tions Montant total Montant prévu au titre du rémuné contrat de PPP coconf (TTC)	VALLEE DES BAUX-A (ES SEMENTS DONNES E ENARIAT PUBLIC-PRI Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	VALLEE DES BAUX-A (ES SEMENTS DONNES E ENARIAT PUBLIC-PRI Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	VALLEE DES BAUX-A (ES SEMENTS DONNES E ENARIAT PUBLIC-PRI Nature des prestations prévues par le contrat de PPP				nt de la Durée ration du contrat d ractant (en mo	
UX-ALPILLES IES ET RECUS C-PRIVE tions Montan ntrat prévu au contrat (TT)	VALLEE DES BAUX-A (ES SEMENTS DONNES E ENARIAT PUBLIC-PRI Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	VALLEE DES BAUX-A (ES SEMENTS DONNES E ENARIAT PUBLIC-PRI Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	VALLEE DES BAUX-A (ES SEMENTS DONNES E ENARIAT PUBLIC-PRI Nature des prestations prévues par le contrat de PPP				t total Montal titre du rémunéi de PPP cocont C)	
	IEXES SAGEMENTS DONN STENARIAT PUBLI Nature des presta prévues par le co de PPP	LPILLES - 13 - CC VALLEE DES BA IV - ANNEXES ORS BILAN - ENGAGEMENTS DONN ONTRATS DE PARTENARIAT PUBLI Organismes Nature des presta cocontractants prévues par le co de ppp	GAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONN ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLI Année de Cocontractants prévues par le co contrat de PPP CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLI Année de Cocontractants prévues par le co de PPP	'UX-ALPILLES		VES ET RECUS C-PRIVE	ntrat prévu au contrat (TTC	

⁽¹⁾ Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N. (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations regues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

AR PREFECTURE						
013-241300375-20191024-DEL135-2019-DE	L					
Regul 1e 25/10/2016C VALLEE DES BAUX-ALPILL	ES	S - 13 -	CC VALL	EE DES	BAUX-A	LPILLES

3		
I	ĪV - ANNEXES	IV
I	ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.5
ı	ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	

DM n° 2

2019

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodi- cité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL	-		1				

⁽¹⁾ Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT):

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;

- la colonne « Dette en capital 01/01/N» correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

	AR PREFECTURE		
013 -2413 Regu le	25/10/2019 CVALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
	V - ANNEXES	IV	1
	ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6	1

Année d'origine	Nature de l'engagement	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTA	AL	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				

B-3-4-B13 59

AR	PREFECTURE
013-241300375-20	191024-DEL135_2019-DE
Recu le 25/10/20	GC VALLEE DES BAUX-ALPILI

ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 2 2019

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.7
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	
(article L. 2311-7 du CGCT)	

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		FON	ICTIONNEMENT		
6574	21	SUBV. AMICALE DU PERSONNEL VALLEE DES BAUX-ALPILLES	APVBA	Associations	21 000,00
6574	07	SUBV. AIDE AGRI PAYSANNE + CIRCUITS COUR	ASSO ADEAR	Associations	1 000,00
6574	25	SUBV.CIRCUITS PRODUCTEURS "DE FERME EN FERME"	ASSO CIVAM BIO VAUCLUSE	Associations	500,00
6574	09	SUBV. AIDE AUX REMPLA. DES AGRICULTEURS	ASSO DE REMPLACEMENT AGRI	Associations	2 000,00
6574	02	SUBV. PROMOT° PRODUITS LOCAUX HUILE OLIV	ASSO DES MOULINIERS VDB	Associations	5 000,00
6574	01	SUBV. AIDE INSTALLATION JEUNES AGRI	ASSO JEUNES AGRICULTEURS	Associations	2 000,00
6574	22	SUB.COLLECTE DU TEXTILE	ASSO RE-SOURCES	Associations	1 000,00
6574	10	SUBV. SOLIDARITE ECONOMIQUE PAYSANS	ASSO SOLIDARITE PAYSANS PROVENCE ALPES	Associations	5 000,00
6574	14	SUBV. PROMOT° PRODUITS LOCAUX VIN	ASSO SYND DEFENSE GEST VIGNERONS BAUX	Associations	2 500,00
6574	08	SUBV. ETUDE MOBILITE POUR DEV. ECONOMIQ.	ASSO TMS	Associations	3 000,00

 ⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.
 B-3-4-B17

	AR PREFECTURE		
013 -2413 Re <u>du le</u>	00075-20131021-DEL135-2013-DE 25/10/2013C VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
	IV - ANNEXES	IV	1
	ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1	1

	l n	/lontant des AP		Montant des CP				
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)		Restes à financer (exercices au-delà de N+1	

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

AR PREFECTURE		
013-241300375-20191024-DEL135-2019-DE Recursive 25/10/2016C VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
IV - ANNEXES	IV	7
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2	1

N° ou intitulé de l'AE votée y compris ajustement l'exercice N pour N) Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N) Total cumulé (toutes les délibérations y compris cumulées au 01/01/N) (1) Total cumulé (rédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1) Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N+1 Restes à financer (exercices au-delà de N+1)		N	nontant des AE			Montar	t des CP	
	intitulé de	AE votée y compris	Révision de	(toutes les délibérations y compris	paiement antérieurs (réalisations cumulées au	paiement ouverts au titre de l'exercice N	financer de	financer (exercices

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

013-241300375-20191024-DEL 135-2019-DE Result 1e 25/10/20 GC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 2 2019

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	В3
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	

Libellé d	e la recet	te: 901 ISDND					
Reste à e	mployer	au 01/01/N :	-578 551,	66			
Recettes				Dépense	s		
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à e	mployer	au 31/12/N :	-578 551,	66			

Libellé d	Libellé de la recette : 904 SIEGE CCVBA										
Reste à e	employer	au 01/01/N :	-500 990,	45							
Recettes				Dépenses							
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant				
			0,00				0,00				
Reste à e	mployer	au 31/12/N :	-500 990,	45							

Libellé de	e la recet	te: 906 BLHD					
Reste à e	mployer	au 01/01/N :	-68 680,	80			
Recettes				Dépense	S		
Chapitre Article Libellé article		Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant	
			0,00				0,00
Reste à e	mployer	au 31/12/N :	-68 680,	80	-		

Libellé de	e la recet	te: 907 DECHE	TERIE COMMU	NAUTAIRE	DE MAUS	SANE/LE PARADOL	J	
Reste à e	mployer	au 01/01/N :	-304 976,	00				
Recettes Dépenses								
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant	
			0,00				0,00	
Reste à e	mployer	au 31/12/N :	-304 976,	00				

Libellé de	Libellé de la recette : 909 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE ST ETIENNE DU GRES										
Reste à e	mployer	au 01/01/N :	17 966,	00							
Recettes				Dépense	s						
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant				
			0,00				0,00				
Reste à e	mployer	au 31/12/N :	17 966,	00			1				

013 241300375 20191024 DEL 135 2019 DE Regul 1e 25/10/20 GC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 2 2019

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	В3
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	

Libellé d	e la recet	te: 911 DECHE	TERIE COMMUI	NAUTAIRE	DE ST RE	MY DE PCE	
Reste à e	mployer	au 01/01/N :	-304 975,	00			
Recettes				Dépense	s		
Chapitre Article Libellé article Montant Chapitre Article Libellé article Mo							
			0,00				0,00
Reste à e	mployer	au 31/12/N :	-304 975,0	00			

Libellé d	e la recet	te: 915 VOIRIE	COMMUNAUTA	IRE			
Reste à e	mployer	au 01/01/N :	-377 923,8	30			
Recettes				Dépense	s		
Chapitre	Article	Libellé article	Montant				
			0,00				0,00
Reste à e	mployer	au 31/12/N :	-377 923,8	30			

Libellé de	e la recet	te: 916 ECLAIR	AGE PUBLIC C	OMMUNAL	JTAIRE		
Reste à e	mployer	au 01/01/N :	-68 000,	00			
Recettes				Dépense	5		
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à e	mployer	au 31/12/N :	-68 000,	00	***********		

Libellé de	e la recet	te: 920 BORNE	S DE RECHARO	GE POUR	VEHICULE	S ELECTRIQUES	
Reste à e	mployer	au 01/01/N :	-80 400,0	00			
Recettes				Dépense	S		
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à e	mployer	au 31/12/N :	-80 400,0	00			

Libellé de	e la recet	te: 924 REQUA	LIFICATION DE	ZONES D	'ACTIVITE		
Reste à e	mployer	au 01/01/N :	-1 138 100,	00			
Recettes				Dépense	S		
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à e	mployer	au 31/12/N :	-1 138 100,	00			

013 241300375 20191024 DEL 135 2019 DE Regu 1e 25/10/20 GC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES

DM n° 2 2019

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	В3
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	

Libellé d	e la recet	te : ACQUISITIO	ON DE BENNES	A ORDUR	ES MENA	GERES	
Reste à e	mployer	au 01/01/N :	-320 740,	00			
Recettes				Dépense	s		
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à e	mployer	au 31/12/N :	-320 740,0	00			

Libellé d	e la recet	te: ACQUISITIO	N VEHICULES	ESPACES	VERTS		
Reste à e	mployer	au 01/01/N :	-6 965,	94			
Recettes				Dépense	5		
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à e	mployer	au 31/12/N :	-6 965,	94			

Libellé de	e la recet	te : COMPOSTE	URS				
Reste à e	mployer	au 01/01/N :	9 513,	03			
Recettes				Dépense	s		
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à e	mployer	au 31/12/N :	9 513,	03			•

Libellé de	e la recet	te: ECOBOX CA	ARTONS				
Reste à e	mployer	au 01/01/N :	-4 167,	00			
Recettes				Dépense	s		
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
			0,00				0,00
Reste à e	mployer	au 31/12/N :	-4 167,	00			

TOTAL Reste à employer au	01/01/N:	-3 726 991,62	2	
TOTAL Recettes	0,	00 TOTAL	_ Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au	31/12/N:	-3 726 991,62	2	

CC VALLEE DES	DES BAUX-ALPILLES	ES - 13 - CC VALLEE	LEE DES BAUX-ALPILLES	PILLES		DM n° 2	20195
		IV - ANNEXES				2	
AUTRES ELEM	ELEMENTS D'INFORMATIONS	1 1 1	OU PERSONNEL	AU 01/01/2019		5	5-20191 1/2019
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES	EMPLC	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(3	EFFECTIFS BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	+
	(7)	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		26	0	26	20	-	18
Attaché territorial principal territorial	∢	-	0	-	-	0	
Attaché territorial territorial	∢	က	0	က	2	0	_
Directeur général adjoint des services 20 000 à 40 000 hab	∢	-	0	~	-	0	
Directeur général des services 20 000 à 40 000 hab	∢	~	0	-	_	0	
Responsable dév.territorial	∢	0	0	0	0	~	
Chargé du plan local de prévention des déchets	8	0	0	0	0	0	
Rédacteur principal territorial de 1ere classe	В	-	0	τ-	~	0	
Rédacteur territorial	В	က	0	в	က	0	
Adjoint administratif principal territorial de 1ere classe	ပ	-	0	~	•	0	
Adjoint administratif principal territorial de 2ème classe	O	4	0	4	4	0	
Adjoint administratif territorial	O	11	0	7	9	0	
FILIERE TECHNIQUE (c)		29	0	29	54	4	58
Ingénieur principal territorial	∢	2	0	2	2	0	
Ingénieur territorial	٧	-	0	-	-	0	
Technicien principal territorial de 1ere classe	89	2	0	2	2	0	
Technicien principal territorial de 2ème classe	В	_	0	~	0	0	0
Technicien réseaux eaux pluviales	В	0	0	0	0	-	-
Technicien territorial	ш	_	0	-	0	0	0
Adjoint technique principal territorial de 1ere classe	O	က	0	က	က	0	n
Adjoint technique principal territorial de 2ème classe	O	14	0	14	#	0	11
Adjoint technique territorial	O	36	0	36	29	0	29
Agent de collecte	υ	0	0	0	0	_	_
Agent de maîtrise principal territorial	O	_	0	_	-	0	
Agent de maîtrise territorial	O	20	0	Ľ	ĸ	C	L

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES	EMPLC	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	3)	EFFECTIFS BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	MPLOIS (4)	
	7)	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS	AGENTS NON TITULAIRES	ТОТ	
Agent polyvalent	O	0	0	0	0	1		
Assistante comptable	O	0	0	0	0	_		_
Chauffeur déchetterie mobile	O	1	0	7	0	0		
FILIERE POLICE (J)		-	0	-	-	0		
Chef de service PM principal territoria1ere classe	В	1	0	1	-	0		
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		94	0	94	75	ıc		×

0

8

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibérante : les emplois permanents à temps comple sont complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à travail à régale des grades d'activité dates grades l'ansurée des agents, mesurée par leur quotité de travail à l'ansurée des agents, mesurée par leur quotité de travail à l'ansurée (activail à l'ansurée (activail à l'ansurée de travail à l'ansurée de travail à l'ansurée (activail à l'ansurée (activail à l'ansurée (activail à l'ansurée) correspond à 0.4 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail à l'ansurée (accident à mi-année) correspond à 0.4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n'84-53 du 26 janvier 1984 etc.

013-	2413	00:		AR P	FE	CTI	JRE	7⊒	201	9=t	Œ		-	L						1
Regu	bs	Γ.		201	Ĺ			Ľ		_		_								
	DM n° 2 20		≥	5	CONTRAT	Nature du contrat (5)		CDD	CDD	aa	90	CDD	CDD		CDD	CDD	CDD	CDD	CDD	
				2019	100	Fondement du contrat (4)		0,00 3-3-2°	0,00 3-3-2°											
	C VALLEE DES BAUX-ALPILLES			ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	REMUNERATION (3)	Euros	00'0	00'0	00'0	0,00 3-2	0,00 3-2	0,00 3-2	0,00 3-2	00'0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	00'0
	VALLEE DE		EXES	TAT DU PER	REMUI	Indice		778		369	348	347	347		347	347	348	347	347	
	s -13 - CC		IV - ANNE		SECTEUR	(2)		ADM	ADM	TECH	TECH	TECH	TECH		ADM	ADM	TECH	TECH	ТЕСН	
	3AUX-ALPILLE			INTS D'INFORN	CATEGORIES	(1)		∢	Ф	80	ပ	O	၁		ပ	ပ	ပ	ပ	C	
	CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES -13 - C			AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS -	AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU	01/01/2019	Agent occupant un emploi permanent (6)	Responsable dév.territorial	Chargé du plan local de prévention des déchets	Technicien réseaux eaux pluviales	Agent de collecte	Agent polyvalent	Assistante comptable	Agent occupant un emploi non permanent (7)	Assistant comptable	Assistante de gestion administrative	Agent polyvalent déchets	Agent polyvalent déchets	Agent polyvalent déchets chauffeur	TOTAL GENERAL

		013- Regu		
CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2413 bs		
			1	
IV - ANNEXES	2			
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019	2	-2019 -2019		
GORIES: A, B et C. FUR ADM : Administratif. ECH : Tedundue. S : Social. MS : Médico-social. MT : Médico-social. S : Soportif. CULT : Culturel ANN : Admination.)1024-DEL135_2019-D	REFECTURE	
OTR : missions non rattachables à une filière.		E		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain). TECH: Technique.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée):

3-a": article 3, 1ème alinéa: accroissement temporaire d'activité.

3-5 : article 3, 2ême alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-2 : vacance de maplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2 : emplois de maplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions le justifient.
3-3-2 : emplois de niveaur de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions le justifient.
3-3-3 : emplois de niveaur de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de moins de 2 000 habitants de communes de moins de 2 000 habitants et des groupem

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4: article 21 de la loi n°2012-347: contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38: article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
7- article 47 recutements directs sur emplois fonctionnels
110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110: article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

(5) Indiquer si Pagent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

	AR PREFECTURE			
013 -2413 Reg u le 	00375-2010 VÄLLEE DES BAUX-ALPILL	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
		V - ANNEXES	IV	1
	LISTES DES ORGANISMES DA	EMENTS D'INFORMATIONS NS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER 13-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2	

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.								
La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement				
Délégation de service public (2)								
Détention d'une part du capital								
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				_				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme								
Autres								

B-3-4-C2

⁽¹⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif); (2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

	AR PREFECTURE			
013 F2413 Regu <u>le</u>	25/10/2019 VALLEE DES BAUX-ALPILLES	- 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
	- V -	ANNEXES	IV	1
	1	ENTS D'INFORMATIONS IPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE	C3.1	
	1	TABLISSEMENT		

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ARLES	01/01/2004	Sans fiscalité propre	0,00
SYNDICAT SUD RHONE ENVIRONNEMENT	01/01/2002	Sans fiscalité propre	0,00
Autres organismes de regroupement			

	AR PREFECTURE			
013 -2413 Regu le 1	00375-20 CC VALLEE DES BAUX-ALPILL	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
	l l	V - ANNEXES	IV	1
	AUTRES ELI	EMENTS D'INFORMATIONS	C3.2	1
	LISTE DES ETABLISSEMEN	TS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)		

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité ((SPIC/SPA)	oui /

B-3-4-C31 72

⁽¹⁾ Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régles dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	(oui /
LOTISSEMENT D'ACTIVITE	EXTENSION ZA EYGALIERES	17/04/2007	N° 14/2007 DU 17/04/2007	24130037500037	SPIC	oui
LOTISSEMENT D'ACTIVITE	EXTENSION ZA SAINT REMY DE PROVENCE	17/04/2007	N° 16/2007 DU 14/04/2007	24130037500029	SPIC	oui
LOTISSEMENT D'ACTIVITE	ZA DE LA MASSANE 4 - SAINT REMY DE PROVENCE	26/03/2013	N° 12/2013 DU 26/03/2013	24130037500045	SPIC	oui
LOTISSEMENT D'ACTIVITE	ZA LES GRANDES TERRES 2 - EYGALIERES	15/04/2015	N° 41/2015 DU 15/04/2015	24130037500110	SPIC	oui
LOTISSEMENT D'ACTIVITE	ZA LES TREBONS 2 - AUREILLE	21/06/2017	N° 102/2017 DU 21/06/2017	24130037500151	SPIC	oui
SERVICE PUBLIC LOCAL	DSP - SERVICE ASSAINISSMENT CCVBA	18/12/2014	N° 100/2014 DU 18/12/2014	24130037500094	SPIC	non
SERVICE PUBLIC LOCAL	DSP - SERVICE EAU CCVBA	14/12/2016	N°123/2016 DU 17/11/2016	24130037500136	SPIC	non
SERVICE PUBLIC LOCAL	REGIE - SERVICE ASSAINISSEMENT CCVBA	18/12/2014	N° 99/2014 DU 18/12/2014	24130037500102	SPIC	oui
SERVICE PUBLIC LOCAL	REGIE - SERVICE EAU CCVBA	14/12/2016	N°124/2016 DU 17/11/2016	24130037500144	SPIC	oui
SERVICE PUBLIC LOCAL	REGIE - SERVICE TOURISME CCVBA	14/12/2016	N° 122/2016 DU 17/11/2016	24130037500128	SPIC	non

B-3-4-C31 73

l	AR PREFECTURE			
013 -2413	00375-20191024-0FL135_2019-DF	FO. 40. 00 VALLEE DEG DALIN ALDIN	_	
Regula:	25/10/2019 VALLEE DES BAUX-ALPILI	ES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
		/ ANNEYES		1
		V - ANNEXES	IV	1
	AUTRES EL	EMENTS D'INFORMATIONS	C3.4	1
	LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS	S A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		1

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

B-3-4-C31 74

AR PREFECTURE		
01\$-241300375-20CC VALUEE DES BAUX FALPILLES - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
W - ANNEXES	IV	1
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1	1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	
TOTAL						

B-3-4-D1 75

Présenté par le Président, Hervé CHERUBINI, A Eygalières, le 24/10/2019 Le Président, Hervé CHERUBINI,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.

A Eygalières, le 24/10/2019

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 40 Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 31

VOTES: Pour: 31

Contre: /
Abstention: /

Date de convocation: 18/10/2019

ABIDI Nadia		
AOUN Danièle		
BASSO Gilles		1
BLANC Michel	Plo	
BLANC Patrice	4	12
BONET Michel	P 0	Jones Contraction of the Contrac
BONI Maryse	3	PON)
CALLET Marie-Pierre	_ /	
CAVIGNAUX Michel		(July)
CHERUBINI Hervé		All
DELON Pascal	P10	Janu
FAVERJON Yves	C	
FENARD Michel		NE

AR PREFECTURE			
013-241300375-20 & VALLEE DES BAUX ALPILLE	S - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
i v	- ANNEXES	IV	1
ARRET	E ET SIGNATURES	D2	1

GALLE Michel	900
GARCIN-GOURILLON Christine	Jones .
GARNIER Gérard	
GATTI Régis	
GAZEAU - SECRET Anne	300
GESLIN Laurent	July 1
GUENOT Jacques	
GUIGNARD Stéphan	
GUILLOT Pierre	
HALDY Jean	Mory
JODAR Françoise	to all
JODAR Jacques	Hodas
LAUBRY Patricia	
LEMOIGNE Chantal	./
LICARI Pascale	land.
MANGION Jean	
MILAN Henri	

AR PREFECTU	IRE			
011-241300375-2023 VALUE	DES BAUX ALPILL	S - 13 - CC VALLEE DES BAUX-ALPILLES	DM n° 2	2019
	· ·	- ANNEXES	IV	1
	ARRE	TE ET SIGNATURES	D2	1

PELISSIER Aline	Bellsor
PERROT-RAVEZ Gisèle	
PRIEUR DE LA COMBLE Inès	Salbland,
ROGGIERO Alice	· Alle
SANTIN Jean-Denis	Doutin
SAUTEL Jack	
SCIFO - ANTON Sylvette	mul
VENNIN Benoît	fort
VIDAL Denise	Jeso
WIBAUX Bernard	lpm/

A Saint-Rémy de Provens	00 10	
publication le		
Dertine executorie par le Fresident, Herve CHEROBINI, compte tenu de la transmission en sous prefecture, le	,	et de la

B-3-4-D2 3